

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **10 juin 2019 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

**19-06-205**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**19-06-206**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019 et de la séance extraordinaire du 27 mai 2019.

ADOPTÉE

**19-06-207**

**Assurance – Rampe de rouli-roulant démontable.**

ATTENDU la résolution 19-05-160;

ATTENDU que la rampe de rouli-roulant démontable été omise de la couverture par erreur et qu'il y a lieu de corriger cette erreur;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de souscrire à l'extension de cette même police pour la rampe de rouli-roulant démontable au coût de 522 \$, plus les frais d'administration de l'UMQ de 9% et les taxes applicables pour un total de 796,91\$, précisant que pour cette portion de la police les assurés sont : La Ville de Princeville, La Foire Bière Bouffe et Culture, DM2 Inc., Teaspoon magasin général et Boutique Cabal et que les tiers s'engagent à suivre les règles de sécurité lors de l'utilisation de ladite rampe démontable.

ADOPTÉE

19-06-208

**Soirée folklorique – Commune de St-M'Hervé**

ATTENDU le pacte d'amitié signé entre la Ville de Princeville et la Commune de St-M'Hervé en Bretagne en 1998;

ATTENDU qu'un comité de citoyens prépare une visite d'une cinquantaine d'habitants de St-M'Hervé du 4 au 7 octobre 2019;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 6 500 \$ au comité organisateur du pacte d'amitié Princeville - St-M'Hervé pour la tenue d'une soirée folklorique le samedi 5 octobre 2019 au complexe Du Pré.

RECONNAÎTRE monsieur Christian Chartier comme représentant du comité organisateur de ladite soirée folklorique dans le cadre de l'exécution de la présente résolution.

D'AUTORISER la trésorière à payer jusqu'à concurrence de 6 500 \$ sur présentation de pièces justificatives au Complexe Hôtelier Du Pré, le traiteur fournissant le repas, l'animateur et les musiciens pour la soirée.

ADOPTÉE

**Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2018**

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 al.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2018. Des copies du document sont rendues disponibles au public assistant à la séance.

19-06-209

**Publication des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2018**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier et conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 al.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, il est unanimement résolu de diffuser sur le territoire de la municipalité en reproduisant ledit rapport dans le bulletin d'information *Le Petit Prince* et sur le site web de la Ville.

ADOPTÉE

19-06-210

**Avis de motion – Règlement concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement des dépenses**

Avis de motion est donné par la conseillère Martine Lampron à l'effet qu'il sera présenté lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 un règlement concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement des dépenses.

ADOPTÉE

**Dépôt et présentation du projet de Règlement concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement des dépenses**

Le greffier constate que la conseillère Martine Lampron dépose le projet de Règlement concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement des dépenses, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

De plus, la conseillère Martine Lampron déclare ce qui suit :

- La rémunération proposée pour le maire est de 33 150 \$ par année;
- La rémunération proposée pour le maire suppléant est de 33 150 \$ par année et cette rémunération est concurrente à la rémunération de conseiller et, ce, uniquement lorsque le maire suppléant est en fonction pour un période ininterrompue de plus d'un mois;
- La rémunération proposée pour les conseillers est de 11 050 \$ par année;
- Tout membre du conseil peut recevoir une rémunération supplémentaire pour circonstance exceptionnelle lorsque :
  - i) l'état d'urgence est déclaré;
  - ii) le membre du conseil doit gérer, coordonner ou autrement participer aux interventions en lieu avec cette urgence;
  - iii) lorsque le membre du conseil doit s'absenter pour plus de quatre heures de son travail.

Cette rémunération est égale à la perte de revenu subie par le membre du conseil;

- Chaque membre du conseil a droit à une allocation de dépense annuelle équivalente à 50% de la rémunération annuelle, sous réserve de l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;
- La rémunération sera indexée à chaque exercice financier de 2 %;
- Ce règlement aura un effet rétroactif au premier janvier 2019;
- La politique de remboursement des frais de déplacement s'applique aux élus;

**19-06-211**

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- |  |               |
|--|---------------|
| - En date du 14-05-2019 au 09-06-2019            | 371 478,29 \$ |
| - nos M1871 à M1890 & A46623 à A46659            |               |
| - Annulés (nos A46460, A46539, A46633 & A46655)  | (4 263,38 \$) |
| - Dépôts salaires des périodes 2019-19 à 2019-22 |               |

ADOPTÉE

**19-06-212**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- |                         |               |
|-------------------------|---------------|
| - En date du 10-06-2019 | 976 154,95 \$ |
| nos A46660 à A46833     |               |

ADOPTÉE

19-06-213

**Remboursement et affectation d'un montant de 50 000 \$ au refinancement du règlement no 2008-145**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de rembourser un montant de 50 000 \$ au refinancement du règlement d'emprunt no 2008-145 à même une affectation de l'excédent accumulé non affecté pour une tranche de 20 000 \$ et à même les activités financières de l'année en cours pour la tranche de 30 000 \$ restante.

ADOPTÉE

19-06-214

**Adjudication d'un emprunt par billets**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 juin 2019, au montant de 1 950 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 BANQUE ROYALE DU CANADA

|              |           |      |
|--------------|-----------|------|
| 135 000 \$   | 2,56000 % | 2020 |
| 139 200 \$   | 2,56000 % | 2021 |
| 143 500 \$   | 2,56000 % | 2022 |
| 148 100 \$   | 2,56000 % | 2023 |
| 1 384 200 \$ | 2,56000 % | 2024 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,56000 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

|              |           |      |
|--------------|-----------|------|
| 135 000 \$   | 2,15000 % | 2020 |
| 139 200 \$   | 2,15000 % | 2021 |
| 143 500 \$   | 2,20000 % | 2022 |
| 148 100 \$   | 2,25000 % | 2023 |
| 1 384 200 \$ | 2,40000 % | 2024 |

Prix : 98,66800 Coût réel : 2,69870 %

3 CAISSE DESJARDINS DE L'ÉRABLE

|              |           |      |
|--------------|-----------|------|
| 135 000 \$   | 2,80000 % | 2020 |
| 139 200 \$   | 2,80000 % | 2021 |
| 143 500 \$   | 2,80000 % | 2022 |
| 148 100 \$   | 2,80000 % | 2023 |
| 1 384 200 \$ | 2,80000 % | 2024 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,80000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Laurier Chagnon et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 17 juin 2019 au montant de 1 950 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2008-145, 2013-237, 2013-242, 2013-238, 2017-322, 2017-310, 2018-336, 2016-296, 2017-321 et 2018-332. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

19-06-215

**Résolution de concordance**

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 950 000 \$ qui sera réalisé le 17 juin 2019

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Princeville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 950 000 \$ qui sera réalisé le 17 juin 2019, réparti comme suit :

| <b><u>Règlements d'emprunts #</u></b> | <b><u>Pour un montant de \$</u></b> |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| 2008-145                              | 341 400 \$                          |
| 2013-237                              | 187 500 \$                          |
| 2013-242                              | 319 200 \$                          |
| 2013-238                              | 53 200 \$                           |
| 2017-322                              | 344 000 \$                          |
| 2017-310                              | 6 580 \$                            |
| 2018-336                              | 43 280 \$                           |
| 2016-296                              | 144 420 \$                          |
| 2017-321                              | 24 631 \$                           |
| 2017-321                              | 67 069 \$                           |
| 2018-332                              | 304 313 \$                          |
| 2018-332                              | 114 407 \$                          |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2008-145, 2013-242, 2013-238, 2017-322, 2017-310, 2018-336, 2016-296, 2017-321 et 2018-332, la Ville de Princeville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et unanimement résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 juin 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

|       |              |                   |
|-------|--------------|-------------------|
| 2020. | 135 000 \$   |                   |
| 2021. | 139 200 \$   |                   |
| 2022. | 143 500 \$   |                   |
| 2023. | 148 100 \$   |                   |
| 2024. | 152 400 \$   | (à payer en 2024) |
| 2024. | 1 231 800 \$ | (à renouveler)    |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2008-145, 2013-242, 2013-238, 2017-322, 2017-310, 2018-336, 2016-296, 2017-321 et 2018-332 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq ans (à compter du 17 juin 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

19-06-216

**Adoption du règlement 2019-354 modifiant le règlement 2018-344 concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation**

ATTENDU l'avis de motion donné le 13 mai 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement 2018-344 concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation déposé le 13 mai 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 13 mai 2019 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement modifiant le règlement 2018-344 concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation.

ADOPTÉE

**Dépôt des états financiers du Club de Hockey Le Titan de Princeville au 31 mai 2018 – Dépôt.**

**Dépôt de l'état des résultats du Club de patinage artistique de Princeville pour la période 2018-2019 - Dépôt**

**Dépôt de l'état des revenus et dépense pour l'Organisme de Récupération Alimentaire et de Services Saint-Eusèbe pour la période se terminant le 31 mars 2019** – Dépôt

**Dépôt de l'état des revenus et dépenses pour le Vestiaire familial St-Eusèbe au 30 avril 2019** – Dépôt

**Dépôt de l'état des revenus et dépenses du Soft Ball mineur Princeville au 31 octobre 2018** - Dépôt

19-06-217

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 2018-334 concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations**

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement 2018-334 concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations.

ADOPTÉE

**Dépôt et présentation du projet de Règlement modifiant le règlement 2018-334 concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations**

Le greffier constate que le conseiller Laurier Chagnon dépose le projet de règlement modifiant le règlement 2018-334 concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

19-06-218

**Embauche de trois pompiers**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de messieurs Steven Lavigne, Steven Ferron & Olivier Desharnais en date du premier juin 2019, au poste de pompier.

QUE les conditions d'embauche des nouveaux pompiers soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

19-06-219

**Départ de trois pompiers**

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte du départ à la retraite de monsieur Michel Tardif, pompier, en date du 3 juin 2019 et de la démission de messieurs Gaby Lamontagne et Stéphane Girouard, pompiers, en date du 28 mai 2019.

ADOPTÉE

19-06-220

**Congrès 2019 AGCMQ**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier il est unanimement résolu que le conseil autorise Louise Levasseur, greffière de la Cour municipale de Princeville, à participer au congrès annuel de l'association des greffiers de cours municipales du Québec qui aura lieu à Saint-Georges du 9 au 11 octobre 2019 ;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

19-06-221

**Approbation des salaires du personnel de camp de jour**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les salaires du personnel du camp de jour présentés par le directeur du service des loisirs et déposés en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE

19-06-222

**Embauche d'étudiants au camp de jour et au service de garde pour l'été 2019**

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur aux sports, loisirs et à la culture de procéder à l'embauche des animateurs suivants pour l'organisation des terrains de jeux et le camp de jour qui débutent le 25 juin 2019 :

Coordonnateurs

- Jean-Philippe Bouliane-Sicotte
- Marie-Ève Bouliane-Sicotte
- Marie-Pier Côté

Technicien en éducation spécialisée

- Steffy-Ann Béliveau
- Maude Blondeau
- Zachary Chouinard-Roberge
- Rosalie Dion \*
- Justine Ruel

Animateurs

- Émilie Beaulieu
- Gabriel Beauvillier
- Allison Bédard
- Alexandra Bergeron\*
- Claudia Boisvert
- Benjamin Bourque
- Maude Cayer
- Marika Déry
- Kassy Drouin
- Audrey Dubé-Martel
- Marjory Dufour
- Jennylee Gagnon
- Raphaël Guérard
- Keven Morin
- Audrey Plamondon
- Anamée Tardif
- Yanie Tull

Temps Partiel / Service de garde

- Louis Beauvillier
- William Mercier
- Matis Nault
- Philippe Ruel
- Émile Turgeon-Jacques
- Laurie Turgeon-Jacques

Anglais

- Arianne Goudreau

(\* programme d'Emplois d'été Canada)

ADOPTÉE

19-06-223

**Départ à la retraite de Claude Fortier - Précisions**

ATTENDU que la convention des salariés cols bleus et cols blancs permettent l'écoulement du temps accumulé de manière à prolonger le lien d'emploi entre la Ville et le salarié au moment de la retraite;

ATTENDU que la convention de travail des cadres ne prévoit pas telle mesure, mais que la direction générale et les cadres aimeraient s'en prévaloir également;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de modifier le protocole d'entente entre les cadres et la Ville de manière à permettre aux cadres une prolongation de leur période d'emploi par écoulement du temps accumulé par l'ajout de l'article 10.05.1 :

« 10.05.1 Malgré ce qui précède, le cadre qui quitte pour la retraite peut reprendre jusqu'à cinq semaines du temps supplémentaire accumulé remis sous forme de congé. »

ADOPTÉE

**19-06-224**

**Programme d'emploi d'été échange étudiant 2019 avec le YMCA de Toronto**

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'embauche d'un maximum de deux aides-moniteurs pour les camps de jour dans le cadre du Programme d'emploi d'été échange étudiant 2019 du YMCA de Toronto et qui seront proposés par cet organisme.

QUE les conditions d'embauche des aides-moniteurs soient établies selon les modalités du programme;

QUE Claude Fortier, directeur des loisirs ou Étienne Couture, coordonnateur aux loisirs, soient autorisés à signer tous les documents officiels émanant du programme d'aide financière.

ADOPTÉE

**19-06-225**

**Aliénation d'appareils de protection respiratoires isolants autonomes**

ATTENDU l'aliénation par le chef du service de sécurité incendie de 25 cylindres d'air à 75 \$ chacun à la MRC;

ATTENDU l'aliénation par le chef du service de sécurité incendie de 18 appareils de protection respiratoire isolant autonome à Service Techniques incendie Provincial Inc. d'une valeur marchande de 0 \$;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier l'aliénation par le directeur du service de sécurité incendie des cylindres d'air à la MRC et des appareils de protection respiratoires isolants autonomes à Service Techniques incendie Provincial Inc.

ADOPTÉE

**19-06-226**

**Droit de passage – Relais pour la vie**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le passage de la course Relais pour la Vie le 25 août 2019 sur la route 116.

ADOPTÉE

19-06-227

**Entente intermunicipale établissant la fourniture mutuelle de services pour la protection incendie.**

ATTENDU l'offre d'entente inter municipale établissant la fourniture mutuelle de services de protection incendie déposée par la Ville de Victoriaville visant le partage et la mise en commun des ressources humaines et matérielles en prévention et combat des incendies;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général à signer cette entente intermunicipale d'une durée de 3 ans avec la Ville de Victoriaville;

D'AUTORISER, une fois l'entente en vigueur, le directeur du service de sécurité incendie à répondre à une demande d'aide de la Ville de Victoriaville ou d'émettre une demande d'aide à la Victoriaville, selon le besoin.

ADOPTÉE

19-06-228

**Demande de rechargement en gravier – Route Goudreault.**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

QUE le conseil prend acte de l'offre de monsieur Gervais Garneau, résidant sur la route Goudreault, de finaliser l'épandage du gravier avec sa machinerie;

QUE la route Goudreault soit rechargée en gravier à raison de trois camions de gravier;

QUE la trésorière soit autorisée à payer les 3 camions de gravier à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

19-06-229

**Fonds régional réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques – Demande de versement.**

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2018, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Princeville demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 92 249,27 \$ \$ tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

QUE la municipalité de Princeville entend réaliser les travaux suivants :

Pavage / Pulvérisation :

- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| - 12e Rang Est            | - 11 <sup>e</sup> Rang Ouest |
| - Route St-Louis          | - Chemin des Pointes         |
| - 7 <sup>e</sup> Rang Est | - 3 <sup>e</sup> Rang        |
| - St-Jacques Ouest        |                              |

Rechargement :

- |                           |                             |
|---------------------------|-----------------------------|
| - 6 <sup>e</sup> Rang Est | - 6 <sup>e</sup> Rang Ouest |
|---------------------------|-----------------------------|

QUE la municipalité de Princeville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

19-06-230

**Suspension et fin des procédures d'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une partie du lot 4 308 001 du Cadastre du Québec.**

ATTENDU l'offre d'achat du lot 4 308 001 par CBR Laser Inc, ayant déjà des établissements dans le quartier industriel Jérémie-Pacaud;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que :

CONDITIONNELLEMENT à l'acquisition du lot 4 308 001 par CBR Laser Inc, le greffier ou le directeur général soient autorisés à signer une mainlevée relative à l'avis d'expropriation inscrit sur le lot 4 308 001 et à mettre fin au mandat de Me Paul Wayland avocat dans l'affaire mentionnée en rubrique.

ADOPTÉE

19-06-231

**Ratification de l'achat d'une plate-forme avec côtés amovibles pour camion**

ATTENDU le contrat d'achat et d'installation pour le camion des travaux publics Ford F-450 (no. de série 1FDXF46RX8EB91026) d'une plate-forme avec bords amovibles sur tombereau passé le ou vers le 8 avril 2019 par le directeur des travaux publics alors que ce contrat excédant son pouvoir de dépenser;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier l'achat par le directeur des travaux publics d'une plate-forme avec les bords amovibles sur tombereau à Tom tech inc. au prix de 17 176,55 \$, plus taxes.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

19-06-232

**Projet de restauration du débit écologique de la rivière Bulstrode –  
Modification de la résolution 17-12-484**

ATTENDU la résolution 17-12-484, les retards dans l'exécution du projet et la nécessité de restructurer le financement nécessaire à sa mise en place.

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le deuxième et le troisième paragraphe de la résolution 17-12-484 soient remplacés par les suivants :

*« (...) il est unanimement résolu de verser à l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet, faisant aussi affaire sous le nom de Copernic, la somme de 19 868 \$ en 2019 pour le volet études et la somme de 27 302 \$ pour le volet travaux prévu en 2020, 2021, 2022 et 2023 inclusivement.*

*QUE cette dépense soit financée pour l'année 2019 à même les activités financières pour un montant de 6 825 \$ et à même la réserve d'eau potable pour les 13 043 \$ restants. Pour chacune des années 2020, 2021, 2022 et 2023, les crédits nécessaires à ces dépenses seront pourvus au budget des exercices 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023;*

*QUE la trésorière soit autorisée à payer le versement de 2019 au montant de 19 868 \$ à l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet, faisant aussi affaire sous le nom de Copernic.»*

ADOPTÉE

19-06-233

**Adoption d'un nouveau plan d'action de la politique familiale 2019-2021**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le nouveau plan d'action de la politique familiale pour la période 2019-2021.

ADOPTÉE

19-06-234

**Souscription annuelle au profit de la Maison de fin de vie Marie Pagé**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de participer à la souscription annuelle au profit de la Maison Marie Pagé de la manière suivante : achat et remise à l'organisme d'un bon crédit-achat de 1 500 \$ au IGA de Princeville qui sera remis lors d'un tirage présidé par l'organisme.

ADOPTÉE

19-06-235

**Demande d'implantation d'un banc de parc**

ATTENDU la suggestion d'un résident du domaine Paquet d'installer un banc de parc et une poubelle aux abords du kiosque postal situé sur la rue Du Lac Sud;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'installer un banc de parc et une poubelle aux abords du kiosque postal situé sur la rue Du Lac Sud.

ADOPTÉE

19-06-236

**Financement d'une intervention d'Hydro-Québec sur un service général d'éclairage public dans le développement du Golf La-Fontaine**

ATTENDU l'intervention sur un service général d'éclairage public par Hydro-Québec au coût de 1 440 \$ effectué à la demande du directeur général;

ATTENDU QUE telle dépense nécessite un financement spécifique;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que cette dépense soit financée à même la réserve de développement domiciliaire.

ADOPTÉE

19-06-237

**Accord de réciprocité en loisirs avec la ville de Warwick**

ATTENDU la résolution 2019-06-222 de la Ville de Warwick;

ATTENDU que le conseil de ville de Princeville est en accord avec les considérations soulevées dans la résolution du conseil de ville de Warwick;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE le directeur général est mandaté pour prendre une entente de réciprocité avec la ville de Warwick relative à la non-application des tarifs pour non-résidents;

QU'UNE fois l'entente prise, conformément aux articles 29 et 30 du *Règlement 2018-334 Concernant la tarification des services de loisir*, l'imposition du tarif prévu à l'article 29 soit suspendue pour les résidents de la ville de Warwick tant que telle entente sera valide entre les deux villes.

ADOPTÉE

19-06-238

**Vélo-Québec – Droit de passage et halte dîner au Pavillon Central**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER le passage de la randonnée cycliste « Petite aventure Desjardins » le 30 juin 2019 sur les chemins municipaux suivants :

- Sur le 10<sup>e</sup> Rang Ouest dans son ensemble;
- Sur la rue St-Jacques Ouest, du 10<sup>e</sup> Rang Ouest, à la rue Fréchette;
- Sur la rue Fréchette dans son ensemble;
- Sur la rue St-Pierre dans son ensemble;
- Sur la route 263, du croisement avec le Parc linéaire vers St-Norbert;
- Sur le 8<sup>e</sup> Rang Ouest dans son ensemble;
- Sur le 7<sup>e</sup> Rang Ouest dans son ensemble;
- Sur la route 165, du croisement avec le 7<sup>e</sup> Rang Ouest au croisement avec la rue Demers Ouest;
- Sur la rue Demers Ouest, du croisement avec la rue St-Jean-Baptiste au croisement avec la rue Fréchette;
- Sur le 10<sup>e</sup> Rang Est dans son ensemble;

D'ACCORDER la gratuité du Pavillon Central du Parc Multisport à la randonnée cycliste « Petite aventure Desjardins » le 30 juin 2019;

ADOPTÉE

**19-06-239**

**Location de la scène mobile à Cascades inc.**

ATTENDU la demande de Cascades Inc. de louer la scène mobile de la Ville dans la cadre des festivités du 55<sup>e</sup> anniversaire de la compagnie;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE la scène mobile soit prêtée à Cascades Inc. du 6 septembre 2019 en après-midi pour le montage au 8 septembre 2019 en matinée pour le démontage et, ce, à titre gratuit;

QUE ce soit le personnel de la Ville qui transporte, monte, démonte et ramène la scène mobile, le tout au taux horaire habituel des travaux publics.

ADOPTÉE

**19-06-240**

**L'APPUI pour les proches aidants d'ainés**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adhère pour la période 2019 à l'APPUI pour les proches aidants d'ainés.

ADOPTÉE

**19-06-241**

**Invitation – cocktail et spectacle au profit du Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que deux conseillers représentent la Ville lors de l'activité de collecte de fonds du 2 octobre 2019 au coût de 2 billets à 75 \$ chacun.

ADOPTÉE

**19-06-242**

**Demande d'aide financière – O.R.A.S.S.E.**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière à l'organisme de récupération alimentaire et de services Saint-Eusèbe la somme de 5 500 \$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE

**19-06-243**

**Demande d'aide financière – Centraide Centre-du-Québec campagne 2019**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière à Centraide Centre-du-Québec la somme de 1 200 \$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE

**Remerciements – Chœur du Vieux Chalet AREQ Bois-Francis** – dépôt.

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**19-06-244**

**Levée de la séance**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE

---

Me Olivier Milot, greffier

---

Gilles Fortier, maire